

PRÉFACE

ENLIVRONS-NOUS !

Les recensions de livres juridiques se raréfient. Beaucoup de revues les ont abandonnées. Les comptes rendus de bouquins non juridiques écrits par des juristes sont encore moins légion.

Un ouvrage regroupant de tels examens critiques est encore plus rarissime. Et pourtant, vous tenez en main ce petit livre d'exception. Cette chronique passionnante contient 100 bijoux aux carats affinés, régulièrement publiés dans la *J.L.M.B.* et dans *La Tribune d'AVOCATS.BE.*

Ce sont des mises en bouche de romans, de nouvelles, de grands entretiens, de contes (de fées), de chroniques, de plaidoyers, de mémoires, de polars ou simplement d'histoires écrites par des acteurs de justice. Le plus souvent par des avocats.

Mais pourquoi donc les juristes et les avocats en particulier écrivent-ils tant ? Sans doute parce que l'écrit est le témoin de la recherche d'une certaine vérité et l'expression d'une grande liberté et d'impudeur. Sans doute aussi parce que l'écrit calme le stress et les angoisses et que les juristes sont par nature de grands angoissés, pétris de doutes et de contradictions.

DROIT ET LITTÉRATURE

La justice et le droit occupent beaucoup de place en littérature. Que l'on pense au *Procès*, à *Crime et Châtiment*, à *Antigone* ou à la *Bible*...

Le droit a souvent inspiré les écrivains. Stendhal lisait le Code civil lorsqu'il préparait la *Chartreuse de Parme* pour affiner son sens de la langue. Paul Valéry vantait le Code civil comme chef-d'œuvre littéraire. Je ne suis pas sûr que nos lois et nos codes d'aujourd'hui inspirent beaucoup les prix Goncourt, Renaudot ou Rossel.

La littérature comme le droit sont souvent des outils de combat pour défendre une thèse.

Qui ne se souvient des *Sorciers de Salem* où Arthur Miller se dresse seul contre la psychose anticommuniste du sénateur Joseph McCarthy ? En pleine guerre froide, sa pièce est jouée près de 200 fois à New York.

Droit et littérature est un mouvement qui a ses lettres de noblesse aux États-Unis et qui est défendu en Belgique notamment par les professeurs François Ost et François Jongen. Le droit, c'est le règne de l'ordre, de l'interdit et de la norme. C'est « tu dois » et « tu ne dois pas », « tu ne tueras pas ». Le droit affirme. Avez-vous remarqué que les textes juridiques ne comportent jamais de points d'interrogation ? Le droit rassure. Il est sanctionné par la justice.

La littérature relève, par contre, de l'ordre de la transgression. On y tue. On y assassine. On y viole et on y vole... *Tout y est possible*. La sanction est l'émotion et le rêve. C'est *La Pléiade* versus *Pasinomie*.

Ce qui est intéressant, ce sont les torsions et les points de rencontre entre le droit et la littérature. Certains identifient ces points de rencontre comme étant des *signaux citoyens* tels que

la pauvreté, l'exclusion ou l'immigration. D'autres avancent le langage, comme matrice commune. « Nul n'est censé ignorer le langage », nous rappelle Paul Valéry.

Chez l'avocat, l'écrit est aussi fondamental. Qu'il s'agisse de l'écrit de procédure, d'un contrat, de statuts ou d'un acte d'avocat. Le tribunal ou l'arbitre doit répondre par un moyen écrit.

La responsabilité véritable de l'écrivain consiste pour Roland Barthes à accepter que la littérature est un engagement manqué qui interroge, questionne, plutôt qu'il n'effraie. Cette responsabilité qui est souvent sanctionnée par des jugements sévères me paraît cependant devoir relever plus du débat public que de la justice. Et je m'en voudrais de ne pas dire un mot du choc frontal entre la littérature, la liberté d'expression et la justice.

Là, c'est quand le droit est capable du pire, quand il s'agit de mettre l'écrit à l'index, ce qui, pour un avocat qui bénéficie de l'immunité de plaidoirie, est extrêmement déstabilisant.

Qui ne se souvient des réquisitoires du procureur Pinard à l'encontre des *Fleurs du mal* et de *Madame Bovary* ? Qui ne se souvient de *J'irai cracher sur vos tombes* et *Les morts ont tous la même peau* de Boris Vian et de ses avatars judiciaires ? Qui a oublié les débats du prétoire du roman de Pierre Mertens, *Une paix royale* ?

En réalité, la justice et la littérature ne font pas souvent bon ménage. Je pense à Baudelaire, à Sade, à Flaubert, à Salman Rushdie ou à Apollinaire...

GENS DE PLUME, GENS DE ROBE, PRÊTE-MOI TA PLUME

Dans ces *Gens de plume*, *gens de robe* et *Prête-moi ta plume*, Patrick Henry en dit suffisamment mais pas trop sur les ouvrages qu'il commente, parce que l'exercice doit être succinct.

D'abord, en raison du nombre réduit de caractères autorisés par l'éditeur, mais aussi parce qu'il faut mettre le lecteur en appétit et le tenir en haleine, lui donner ou ne pas lui donner (ce qui est plus rare) l'envie de lire ou de découvrir l'ouvrage commenté.

Patrick Henry commente et critique avec mesure. Cela va du « joli petit opuscule », « pas mal pour un début », « incisif et pur », à « quel beau témoignage ! », « il a une plume superbe et une immense culture », ou à « chef-d'œuvre éditorial », en passant par « il reprend la plume (bon peut-être le dictaphone) », « j'ai été un peu déçu de l'intrigue que j'ai trouvée trop alambiquée », « ce livre est écrit avec le sang des hommes », « l'écriture est moins fluide. Parfois rocailleuse. Brute », et par « j'ai adoré ce livre » ou « ce livre, c'est encore un acte d'avocat »...

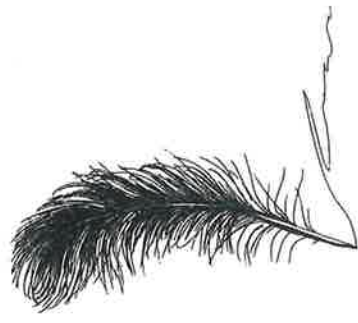
ENLIVRONS-NOUS !

Patrick truffe ses commentaires en nous régaland d'extraits choisis, de citations, de contrepèteries et d'expériences personnelles. Avec lui, nous nous enlivrons.

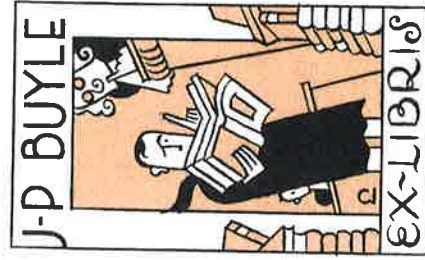
S'enlivrer, c'est s'échapper. C'est se confier, révéler son secret et, en même temps, le cacher à nouveau. C'est se transmettre. S'enlivrer, c'est aussi trahir. C'est Judas qui livre, qui dénonce. C'est la disparition de la confiance en soi et en l'autre. C'est la volonté de transmettre et de procéder à un envoûtement collectif de partage.

Patrick Henry fait le lien entre le droit et la littérature et les juristes. La littérature a fait d'eux et des avocats en particulier ce qu'ils sont, c'est-à-dire des rebelles, des résistants – j'allais dire des lutteurs –, des poètes qui ont la loi dans le rétroviseur et la liberté pour horizon.

PATRICK HENRY



Prête-moi ta plume



LARCIER
LEGAL
Petites fugues *f*